

DECISION DU MAIRE DE CAVIGNAC**N° DEC 07-2022****Présentée au Conseil municipal 2022**

Conformément à la délibération du 8 octobre 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal de Cavignac et dans le cadre des crédits budgétaires et des opérations engagées, il a été pris les décisions suivantes :

Pour la Commune :

- Travaux de fourniture et pose d'une porte métallique et divers travaux à Marinier par la SARL Gascogne pour un montant de 5 064€ TTC
- Pose d'une résine sur le sol du Chai Marinier par la SAS Cazimajou pour un montant de 4 511,70€ TTC
- Travaux complémentaires d'électricité à Marinier par ML Services Electricité pour un montant de 2 202€ TTC
- Réfection de la couverture de la Maison du Château Marinier par la Mondiale des Toitures pour un montant de 6 000€ TTC
- Fourniture et pose de tuile canal sur la couverture du Chai de Marinier par la Mondiale des Toitures pour un montant de 1 200€ TTC
- Réalisation d'un bateau d'accès impasse du Chêne par Dugas TP pour un montant de 984€ TTC (remboursement par le pétitionnaire)
- Réhabilitation d'un réseau pluvial à Baudet par Dugas TP pour un montant de 10 536€ TTC
- Réhabilitation d'un réseau pluvial route de Jamet par Dugas TP pour un montant de 3 284,40€ TTC
- Divers travaux de voirie (pose de quilles, de fourreaux, de blocs de pierre) par Dugas TP pour un montant total de 1 896€ TTC
- Acquisition d'une nouvelle tablette numérique pour le pointage des effectifs Garderie et Cantine auprès de Berger-Levrault pour un montant de 282,84€ TTC
- Achat de vaisselles pour la cantine auprès de l'UGAP et de l'AMPA pour un montant de 509,98€ TTC
- Renouvellement du contrat de conseil avec GPS33 pour la protection et la sécurité des bâtiments ERP de la commune pour un montant de 91,20€ TTC par an révisable chaque année de 1,20€ TTC

Fait à CAVIGNAC, le 28/09/2022

Le Maire

Guillaume

